

## *Début des travaux de reconstruction du collège Paul-Eluard de Mûr-de-Bretagne*



PERSPECTIVE DEPUIS L'AUVENT D'ENTREE

### 200 M € POUR LES 47 COLLEGES PUBLICS DU DEPARTEMENT

>>> Le Conseil général des Côtes d'Armor a placé les 47 collèges publics départementaux et l'éducation des générations futures au cœur de ses priorités.

En décembre 2009, l'Assemblée départementale a confirmé cet engagement politique en votant un **Plan pluriannuel d'investissement dans les collèges publics (2010-2018)**. Ce programme ambitieux de 200 M€ est inscrit dans une démarche de développement durable et d'innovation.

>>> S'agissant du collège Paul-Eluard de Mûr-de-Bretagne, eu égard à l'état de ses bâtiments et des nombreux dysfonctionnements constatés, l'Assemblée départementale a inscrit sa reconstruction partielle **pour un montant de 3,6 M €**, afin d'offrir un collège du XXI<sup>e</sup> siècle aux élèves du territoire mûrois.

#### Contact presse

Nolwenn Tirel

Tél. 02 96 62 62 19

Courriel. TIRELNolwenn@cg22.fr

Retrouvez communiqués et dossiers de presse sur [cotesdarmor.fr](http://cotesdarmor.fr) | Espace presse

## UN PROJET REALISE EN DEUX PHASES

### >>> 2011-2012 : travaux de rénovation du bâtiment externe

Dans l'attente du projet d'investissement lourd et afin d'améliorer rapidement les conditions d'accueil, des travaux de rénovation ont été menés entre 2011 et 2012 sur les bâtiments d'externat B et C (salles d'enseignement général, CDI, salles de musique, de sciences et d'arts plastiques).

Ces travaux comprenaient :

- la rénovation des différentes salles d'enseignement,
- la réfection du réseau de chauffage,
- le remplacement des menuiseries extérieures côté rue,
- la réfection de l'étanchéité de la toiture du bâtiment C,
- la réalisation d'un ascenseur.

Le coût de cette opération de rénovation était de **340 000 € TTC** (travaux et études).

### >>> 2011-2016 : opération de reconstruction partielle du collège

La concertation relative à l'opération de reconstruction du pôle restauration, de l'administration et des espaces pédagogiques de l'actuel bâtiment A a été lancée en janvier 2011.

Après plusieurs temps d'échanges avec l'établissement, le programme technique et fonctionnel a été finalisé à l'automne 2012 et le concours d'architectes lancé dans la continuité.

A l'issue de ce concours, l'agence Nunc architectes a été retenue par l'Assemblée départementale comme maître d'œuvre. Son projet "renversant" l'image et le fonctionnement, de l'établissement a suscité une unanimité de la part du comité de pilotage du collège, ainsi que des membres du jury. **Un préau monumental, s'élevant sur deux niveaux, va structurer ce nouveau bâtiment.** Il sera le nœud central de la vie des élèves pour accéder à la restauration, l'administration, la vie scolaire (CPE et surveillants), ainsi qu'à l'infirmerie. Relié au bâtiment conservé qui accueille la majorité des espaces pédagogiques, ce projet redessine un lieu de vie fonctionnel et de qualité pour l'ensemble des élèves et des adultes y travaillant.

Après une phase de consultation, réalisée au cours du deuxième semestre 2014, les entreprises ont été retenues. Une majorité d'entreprises des Côtes d'Armor bénéficieront de cet investissement public au cours des deux prochaines années. Le montant total des marchés de travaux attribués s'élève à **3 014 000 € HT**.



VUE DANS LE PREAU - LANTERNE

## UN AN ET HUIT MOIS DE TRAVAUX

>>> Les travaux, qui viennent de débuter, vont durer un an et huit mois. En effet, **la livraison de l'ensemble du collège est prévue pour la rentrée scolaire 2016-2017.**

>>> Afin de sécuriser la zone et de permettre la bonne réalisation des travaux, des barrières ont été mises en place au cours des vacances scolaires de Noël.

Le phasage de construction suivra cette chronologie :

- réalisation du nouveau bâtiment (administration, restauration et espaces pédagogiques),
- transfert des activités dans ce dernier,
- démolition du bâtiment A et réalisation des aménagements extérieurs.

Le nouveau collège va voir son fonctionnement bouleversé puisque **l'entrée principale ne donnera plus sur la rue des Écoles mais sur la zone de la cité Sainte-Suzanne**. Le stationnement des voitures sera conservé rue des Écoles et un cheminement piéton permettra d'accéder en toute sécurité au collège par l'entrée unique et officielle.



## UN COLLEGE DE HAUTE QUALITE ENVIRONNEMENTALE

>>> Cette opération de reconstruction du collège de Mûr-de-Bretagne s'inscrit dans le cadre de la **démarche Haute qualité environnementale** avec les objectifs d'un Bâtiment basse consommation. Elle s'appuie sur les trois piliers du développement durable : économique, social et environnemental.

> **Économique** : « simplification et sobriété » sont les objectifs de cette opération. En supprimant les surfaces inutiles mais en injectant une modularité indispensable pour adapter cet établissement aux évolutions à venir, la recherche de l'efficacité a guidé ce projet permettant de réduire les coûts d'investissement et d'exploitation. Les produits et procédés de construction s'inscrivent également dans cette démarche. Sa conception concourt à la réduction d'émission de CO2, développe la filière bois et les procédés de préfabrication industrielle. Les différentes entreprises s'inscrivent dans une **démarche de chantier vert** avec l'objectif de réduire les déchets et effluents et gérer leur tri. Un soin particulier sera à apporter à la déconstruction des bâtiments existants avec le tri et recyclage des déchets qui en seront issus.

> **Social** : les entreprises se sont engagées dans une **démarche d'insertion sociale et professionnelle**. Cela permettra de favoriser l'intégration sociale et un retour à l'emploi durable de personnes rencontrant des difficultés. Un volume horaire global est réservé à des compagnons en difficulté.

> **Environnemental** : ce projet optimise l'ensemble des consommations d'énergie et de fluides.

- l'eau : les sanitaires des élèves du bâtiment reconstruit seront alimentés par l'eau de pluie récupérée sur les toitures des bâtiments.

- le chauffage : la forte isolation combinée à la recherche des apports gratuits (énergie solaire et apports caloriques des occupants) permettra un appoint minimal en chauffage. Une chaufferie bois a été retenue pour ce projet.

- l'éclairage : la conception des bâtiments permettra d'utiliser au maximum l'éclairage naturel tout en veillant à éviter toute gêne visuelle. Les systèmes d'éclairage permettront de limiter la consommation d'électricité.



---

### Contact presse

Nolwenn Tirel

Tél. 02 96 62 62 19

Courriel. TIRELNolwenn@cg22.fr

Retrouvez communiqués et dossiers de presse sur [cotesdarmor.fr](http://cotesdarmor.fr) | Espace presse